

ARF POLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
-FSMi FO-
MAJORITAIRE

#35

Juil-Aout-Sept 2020

MERCI!!

SPECIAL COVID 19

COMMENT SE SONT PROTÉGÉS CEUX QUI VOUS PROTÈGENT ?

MERCI AUX FORCES DE SÉCURITÉ QUI FONT BARRIÈRE AU VIRUS.



Chaque jour, l'accomplissement de vos missions est aussi un geste barrière.

La MGP remercie les policiers, les surveillants pénitentiaires, les douaniers et toutes les forces de sécurité qui travaillent à barrer la route au Covid-19.

#FiersDeProtégerCeuxQuiProtègent

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

- 4 MOT D'YVES LEFEBVRE**
Le Covid 19, une crise sans précédent...
- 6 SCANNER**
Insolite police
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 16 ACTION SYNDICALE**
Covid à la formation
- 18 ACTION SYNDICALE**
Cadets - Un combat UNITÉ SGP POLICE
- 20 ACTION SYNDICALE**
MNS - Face au Covid, un nouveau défi
- 22 ACTION SYNDICALE**
CRS - Est-ce avoir tort que d'avoir raison...
- 23 ACTION PATS**
Covid vécu à Roissy CDG
- 24 ACTION PATS**
La Noemi Factory, l'envers du télétravail...
- 26 ACTION SYNDICALE**
Mais que font les syndicats de police ?
- 28 ACTION SYNDICALE**
CHSCT indispensables qui doivent subsister
- 30 INFORMATION SYNDICALE**
Suspension des délais de recours contentieux...
- 31 VOS DROITS**
La responsabilité civile des parents...
- 32 ACTION SOCIALE**
Plateforme Privilèges, un coup de pouce...
- 34 LE COIN LECTURE**
Bertrand BRÉNEAU - Cœur d'assassin



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Linda Kebbab, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPn-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac, Pascal Bourgeois

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général
UNITÉ SGP POLICE

FGF FO
Fédération
Généraliste
des Fonctionnaires
FORCE OUVRIÈRE
Paris, le 21 avril 2020

La Fédération Générale des Fonctionnaires FO porte plainte contre X

Le COVID-19 a été découvert le 9 janvier 2020. Le 30 janvier 2020, au vu de son ampleur, l'OMS a déclaré que cette épidémie constituait une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale.

Les premiers cas de malades ont été diagnostiqués fin janvier 2020 au sein de l'Hôpital BICHAÏ. Le 11 mars 2020, l'OMS a annoncé que le COVID-19 pouvait être qualifié de pandémie. Le 14 mars 2020, à minuit, la France est entrée en « stade 3 » d'épidémie active sur le territoire. Un dispositif de confinement a été mis en place sur le territoire à compter du mardi 17 mars à 12h.

Dès le début de cette crise sanitaire, tous les médias français sans exception ont relayé les positions gouvernementales vantant les mérites des fonctionnaires et agents publics, leur courage, leur abnégation et leur sens du service public. Dans la Fonction publique de l'Etat, policiers, douaniers, pénitentiaires, enseignants, et bien d'autres corps de la Fonction publique poursuivent leurs missions et sont au contact des usagers.

Malgré des demandes répétées de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) par écrit et lors de conférences téléphonées, personne au sein du Gouvernement n'a été en mesure d'assurer véritablement la sécurité des agents publics, ni de garantir la distribution de matériels de protection (gants, masques, gel, etc.) en temps et en lieu. Pas de réponse non plus sur le déploiement obligatoire des agents tenus de se rendre sur leur lieu de travail, pas plus que sur le nombre d'agents contaminés ou malheureusement décédés. Les mêmes incertitudes pèsent sur la reconnaissance d'imputabilité au service et de classement comme malade professionnelle.

En revanche, dans le même temps, ces mêmes fonctionnaires et agents publics, si valorisés pour leurs actions, voyaient leur temps de travail remis en cause, des jours de congé et de RTT imposés, et une pression pour ne pas exercer leur droit de retrait.

Pour la FGF-Force Ouvrière, 1^{re} organisation syndicale de la Fonction publique de l'Etat, la priorité est plus que jamais à la sécurisation et à la protection des agents, notamment en prévision du déconfinement. Il est inadmissible de n'avoir toujours pas de protection pour exercer ses missions.

Face à l'absence de réponses et d'engagements précis des responsables publics qui ont l'obligation légale de protéger les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, la FGF-FO se voit dans l'obligation de porter plainte contre X pour mise en danger d'autrui (article 223-1 du Code pénal) et pour omission de combattre un sinistre (article 223-7 du Code pénal).

LE COVID 19, UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT...

Jamais aucun d'entre nous n'aurait pu penser ou craindre d'être confronté, durant toutes ces dernières semaines et certainement encore pour longtemps, à cet ennemi invisible frappant n'importe où sans que nous ne puissions réellement connaître ses modes d'attaque.

Cet ennemi sanitaire générant, selon le Président de la République, une véritable période de guerre, **a frappé directement dans nos rangs tant physiquement que moralement**. J'ai d'ailleurs une pensée attristée pour les agents qui nous ont quittés, victimes de ce virus sournois et souhaite un prompt rétablissement à ceux qui sont encore à se battre.

Alors, oui, nous avons eu peur et nos angoisses ne sont pas encore derrière nous et ce, fort légitimement.

J'ai souvent dit, dès le 12 mars dernier que nous, soldats de la République, **nous avons été traités comme de la « chair à canon »** !

En effet, **que d'instructions et de prises de parole nous ont affirmé que le port du masque était plus dangereux qu'utile et que les policiers, les personnels administratifs techniques et scientifiques ne risquaient rien !!!**

Nous avons tous en mémoire les propos et surtout les affirmations du ministre de l'Intérieur et du directeur général de la santé à ce sujet...

Si nous sommes tous conscients que la pénurie des masques au début de la crise n'était pas du seul fait de nos actuels gouvernants, nous sommes pour autant tous d'accord d'affirmer que **notre ministre a manqué de franchise et a pris les personnels de son ministère de l'Intérieur pour des imbéciles et, osons le mot, pour des « cons » !!!!!**

Il avait un devoir de transparence et il devait nous dire la vérité. Nous étions prêts à entendre un discours empreint de sincérité et surtout d'honnêteté, un discours nous annonçant que nous manquions de moyens de protection et que nous allions devoir accomplir nos missions en nous protégeant avec discernement et professionnalisme comme nous savons toujours le faire.

ALORS OUI, MONSIEUR CASTANER VOUS AVEZ PRIS LES FEMMES ET LES HOMMES DE VOTRE MINISTÈRE POUR DE LA "CHAIR À CANON" !!!

Cette crise aura aussi mis en exergue les différences particulièrement palpables dans le « comment faire du syndicalisme »

En effet, il y a eu ceux qui ont prévenu qu'ils allaient prévenir que si ça continuait, ils allaient réfléchir à commencer à penser à agir.....et il y a eu le syndicalisme de la FSMI et d'UNITÉ SGP POLICE - FO, un syndicalisme d'actions et ce **jusque devant la justice**.

Seul, notre syndicat a déposé plainte contre personne inconnue pour mise en danger de l'intégrité physique des agents : Le 20 avril, la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière au sein de laquelle, pour la Fonction Publique d'État, nous sommes la fédération majoritaire en termes de représentativité, déposait plainte pour les motifs précités.

Dans un autre domaine, suite à l'ordonnance gouvernementale du 15 avril dernier, nous examinons avec le même conseil la faisabilité d'estimer à nouveau en justice pour que nos collègues contraints d'être placés, par manque de moyens de protection, en **ASA confinement** (Agents à risques médicaux ou ayant été susceptibles d'avoir été contaminés) ne soient pas impactés par le prélèvement arbitraire des jours de congés.

Si nous avons obtenu que la **réserve opérationnelle** ne soit pas impactée par ce texte inique, nous allons devoir œuvrer sans relâche pour que nos collègues en télétravail, majoritairement administratifs, **ne fassent pas l'objet d'un flicage pour apprécier le volume de travail accompli.**

Comment pourriez-vous, mesdames et messieurs les technocrates oser cela alors même que vous avez été incapables de donner les moyens opérants au télétravail ?????

Nous sommes toujours également dans l'attente de l'arbitrage du Premier Ministre en ce qui concerne l'**inscription du « COVID 19 » comme maladie professionnelle. Là encore nous n'hésiterons pas à poursuivre devant les tribunaux administratifs le gouvernement en cas de réponse négative.**

Ces mêmes gouvernants qui pensent gommer leurs incompétences, notre mise en danger, leur gestion politique au doigt mouillé, en nous accordant une prime dite « COVID 19 »

Cette prime, nous avons fait partie des premiers, à affirmer qu'elle serait génératrice de tensions entre collègues et que, si elle devait exister, nous n'accepterions pas qu'elle soit actée à budget constant.

Et pour autant, à l'heure où je vous écris ces quelques lignes, c'est vers cela que nous nous dirigeons...

La PRE que nous voulons voir dispatcher vers **des créations indemnitaires ou indiciaires** telles que celles du travailleur de nuit, du risque d'intervention des montagnards de l'indemnité spécifique des PATS et encore de la NBI OPJ, sans oublier nos jeunes collègues ADS, devait servir à alimenter cette prime.

Si tel était le cas, nous n'en voulons pas !!!!!

Nous n'en voulons pas car, pour nous et surtout pour vous, cet argent devra servir à **budgeter de réelles avancées sociales.**

Nous n'en voulons pas car le jour d'après devra être celui de l'aboutissement de nos revendications avec entre autres choses, au-delà des points précités, la mise en place de **la carrière linéaire Gardien/Brigadier** et de **l'amélioration et de la simplification des voies d'avancements.**

Le jour d'après devra être aussi celui de **l'abandon de la réforme des retraites et de l'annulation de la réforme dite « DUSSOPT », fossoyeuse d'une grande partie du dialogue social.**

Le jour d'après devra être celui d'**une véritable réorganisation de la Police Nationale**, notamment en matière de gestion des ressources humaines afin que celles et ceux qui gèreront nos carrières à l'avenir, connaissent la police nationale et que nous ne nous enfonçons pas plus dans la technocratie destructrice telle que nous l'avons constaté depuis le 16 mars dernier.

Si la crise sanitaire ne nous a pas permis de réunir comme prévu notre conseil syndical national, véritable instance démocratique et de débat de notre organisation entre chaque congrès, ce n'est fort heureusement que partie remise.

Dès à présent, **je donne rendez-vous à nos délégués pour la fin de cette année** pour que nous puissions, avec militantisme, tracer nos lignes directrices de combats pour les années à venir mais aussi, et peut être surtout, dessiner notre conception du syndicalisme ouvrier de la Police Nationale dans une société qui ne sera plus jamais la même.

Je sais pouvoir compter sur votre adhésion sans faille car **vous êtes de plus en plus nombreux, PATS et ACTIFS à nous faire confiance et à nous rejoindre.**

C'est grâce à ce soutien massif que je vous réaffirme que **nous ne lâcherons jamais rien !**

Yves Lefebvre



Photo d'illustration

ALGÉRIE

UN COQ INTERPELLÉ EN ALGÉRIE...

L'affaire a fait grand bruit jusqu'à l'international. Tout part d'une vidéo postée et relayée par de nombreux médias mettant en scène une personne se présentant comme étant le propriétaire d'un coq à El Biar (Alger) ayant été «embarqué» par cinq policiers.

L'origine de cette intervention viendrait d'une plainte déposée par une diplomate italienne, l'ambassade italienne se trouvant dans le quartier, dérangée par le chant matinal du coq.

Les policiers auraient donc justifié un ordre «d'emmener» le gallinacé avant de se mettre à courir derrière lui pour l'attraper. Le monsieur sur la vidéo explique qu'il n'a plus revu son coq depuis, se demandant s'ils l'ont conduit à la prison d'El Harrach à Alger, en déplorant que le «disparu» a laissé derrière lui une poule et sept poussins...

Les réseaux sociaux ont relayé cette information avec beaucoup d'ironie.

La police quant à elle aurait déclaré que l'homme sur la vidéo serait un voisin du propriétaire du coq et que les faits dateraient d'il y a trois ans, sans préciser ce qu'est devenu le fameux coq...

ANGOULÊME

ALCOOLISÉ, IL PLACE SON FILS AU VOLANT



Photo d'illustration

L'alcool et la panique peuvent faire faire n'importe quoi...

C'est le cas d'un automobiliste de 37 ans qui circulait à vive allure dans les rues d'Angoulême avec à bord du véhicule, son fils de 13 ans. Ils ont alors croisé une patrouille de la police municipale. Ces derniers ont alors fait demi-tour pour contrôler ce véhicule. C'est alors qu'ils sont tombés sur ledit véhicule, stoppé, avec un jeune adolescent de 13 ans au volant et son père, assis côté passager...

Les collègues municipaux ayant bien vu le conducteur lorsqu'ils s'étaient croisés ne se sont pas laissés duper et ont donc contrôlé le taux d'alcoolémie de l'adulte «devenu passager»... 0.90 g/l. Son permis lui a été retiré et il fera l'objet d'une ordonnance pénale.

ÉTATS-UNIS

INTERPELLÉE POUR SES 100 ANS...



Pour son 100^{ème} anniversaire, Ruth, une américaine, souhaitait connaître le frisson d'une arrestation. Vœu exaucé puisqu'elle a été interpellée pour exhibitionnisme par deux agents alors qu'elle était en plein repas à la maison de retraite. Menottée à son déambulateur, elle a été conduite, gyro-deux-tous à la prison du comté de Person en Caroline du Nord. Peinant à sortir du véhicule de police, elle s'est mise à pester contre les gens qui fabriquent les sièges, s'exclamant «Vous devriez tous les arrêter!». Une fois photographiée comme le sont tous les suspects, Ruth est repartie avec son cliché et plein de souvenirs en tête...



Photo d'illustration

DIJON

ILS SCIENT UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE SOUS LES YEUX DE LA POLICE

Samedi 8 février, vers 20h00, deux individus âgés de 21 et 15 ans ont décidé de découper un poteau supportant une caméra de vidéosurveillance de la ville de Dijon.

Équipés d'une disqueuse, ces «mulets» ont donc commencé leur acte de vandalisme sous les yeux ébahis des collègues qui suivaient en direct via la vidéosurveillance ces faits.

Un équipage BAC a donc été dépêché sur place, où ils ont pu interpellé l'auteur majeur, visage masqué et toujours porteur de la disqueuse en main.

L'autre individu a été interpellé le lendemain, identifié grâce aux images de vidéosurveillance de la caméra dont ils venaient de découper le mât...

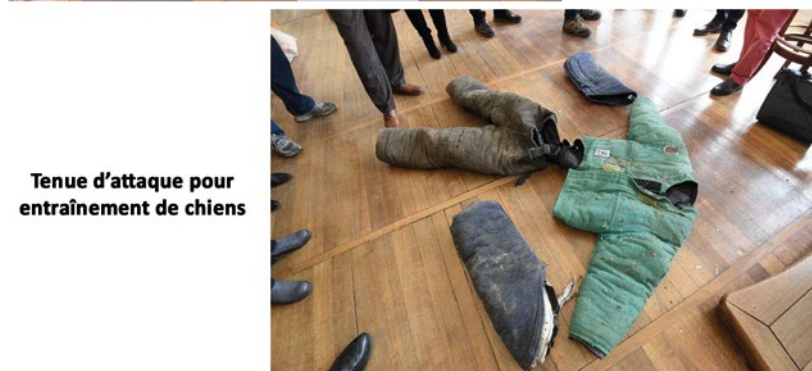
Déjà connus, ils ont été déférés et placés sous contrôle judiciaire. Le préjudice s'élève à près de 4000 euros.

BAR-LE-DUC

DES SCELLÉS POUR DES ASSOCIATIONS



Jouets, livres et tableau pour la future salle Mélanie destinée à l'audition des mineurs victimes



Tenue d'attaque pour entraînement de chiens

L'Est Républicain rapportait au mois de mars cette belle initiative du tribunal judiciaire.

Les scellés sont habituellement détruits lorsqu'ils ne peuvent être restitués (propriétaire inconnu, armes, stupéfiants...). Or, le tribunal a organisé une distribution peu commune, au crédit d'associations caritatives locales, de la gendarmerie et de la police nationale. Une convention avait été signée, il y a près d'un an entre la Direction nationale d'interventions domaniales et le parquet du TGI, ensuite déclinée sur le plan local.

Ce sont ainsi des ordinateurs, des téléphones portables, des enceintes, de l'outillage, du mobilier, des vélos, des vêtements... qui ont été distribués aux diverses associations. Tous ces objets pour être distribués devaient avoir une valeur inférieure à 300 euros, devaient avoir été soit confisqués, soit leurs propriétaires ne pouvaient être identifiés. Bien sûr, les armes, stupéfiants et contrefaçons restent détruits.

Le commissariat s'est vu attribuer des jouets, des livres et un tableau pour équiper sa future salle Mélanie destinée à l'audition de mineurs victimes, et d'un costume d'attaque pour l'entraînement des chiens. La gendarmerie a quant à elle reçu un écran d'ordinateur et des enceintes portables.



ALPES MARITIMES



Laurent MARTIN DE FRÉMONT
Secrétaire Départemental
ALPES MARITIMES



Que de chemin parcouru depuis le 25 juin dernier

Alors que l'ancienne départementale s'enfuyait chez ceux qu'elle aura critiqué avec force pendant plus de 4 ans, le 26 juin, mandaté par la région et le Bureau National, Laurent MARTIN DE FRÉMONT, délégué national relevait le défi de « reprendre » le département, non pas avec une équipe de mercenaires mais avec une équipe de copains, de militants, pour laquelle les notions de devoir et morale prenaient tout leur sens.

Plus simplement, il s'agissait de composer un bureau départemental autour de valeurs communes :

Solidarité, entraide, volonté de défendre ceux qui tous les jours en prennent « plein la gueule ».

« Avec Bruno Bartoccetti, notre secrétaire régional, et responsable zone sud, je me suis d'abord appuyé sur l'équipe qui était déjà en place, l'ex-départementale n'ayant été rejointe que par un seul membre de l'ex-bureau.

Je me suis entretenu avec tout le monde.

J'ai découvert des collègues « abattus », « parfois dépités » qui n'avaient plus confiance en eux, en perte de vitesse, parce que continuellement discrédités par leur ancienne responsable.

Ils se sont épanchés, bien sûr, ils m'ont fait part des anciennes méthodes de travail insupportables, pression, autoritarisme, pas d'humanité, culture de l'adhésion coûte que coûte, bref... tout l'inverse de ce que représente le syndicalisme à mes yeux, et aux yeux de tous ceux qui le pratiquent depuis 25 ans.

J'exerce en effet des fonctions syndicales depuis 1997, successivement sur le Val-de-Marne, sur les Alpes-Maritimes, sur la région IDF, au Natio, et je n'avais jamais vu et entendu de tels propos.

L'idée première a donc été de dialoguer avec l'ancien bureau départemental, redonner confiance et à reprendre attache avec ceux qui avaient été évincés (ils sont nombreux), virés parce que talentueux, travailleurs, professionnels, bref parce que pouvant faire un peu d'ombre.

Ils ont accepté de relever le défi...

UN BUREAU DÉPARTEMENTAL IMPLANTÉ PARTOUT

- **Émilie** sur l'Ouest du département, ancienne membre du bureau départemental, maman depuis peu d'ailleurs. Nous la félicitons ! Bienvenue au petit Alexandre ! **Elle a la connaissance du terrain** et a toute sa place dans la structure, parce que dotée de qualités humaines et professionnelles.

- **Yann**, besogneux, **homme de terrain**, ancien du GSP Antibes, travailleur au grand cœur. Yann je le connais depuis 10 ans. En tenue ou dans des fonctions syndicales, il ne lâche rien non plus à l'ouest du département

- **Stéphane**, ancien motard, FMU Nice, **C'EST LA TOUR DE CONTRÔLE DU BUREAU.**

Au secrétariat rien ne lui échappe. Tout passe par lui. Conscientieux, discipliné, il renseigne et rassure nos mandants.

- **Gabriel** dit « Gabi », on ne le présente plus sur le 06, **CEST LA MÉMOIRE VIVANTE DU DÉPARTEMENT.**

Beaucoup l'appelle « papa ». Gentillesse, connaissance des dossiers, c'est aussi **l'homme de l'ASA sur le département.** Il porte haut et fort la technicité ASA de notre bureau ! Gabi œuvre un peu partout sur Nice, à Menton, À LA PAF comme sur la DDSP.

• **Vincent**, le plus sudiste des nordistes, nous a rejoint aussi au sein de ce bureau. Voilà un choix qui s'imposait. Il avait été évincé parce que « grande gueule ». Mais le syndicalisme est fait de tout. **On a besoin de fortes têtes !** A Nice, il ne lâche rien sur les dossiers dont il a la charge.

• **Jean-Luc** lui aussi écarté jadis, a immédiatement relevé le défi.

Le terrain il connaît, ancien de la BST Nice, c'est **un homme de dossier, sérieux, loyal, généreux....** un adjoint en or !

L'humain, voilà notre crédo !

ALTERNATIVE POLICE 06 NOUS REJOINT !

Il y a de belles personnes partout, et j'avais eu l'occasion sur ce département de côtoyer **Gil**, qui depuis avait pris en charge le syndicat ALTERNATIVE. Je lui ai proposé de nous rejoindre après lui avoir présenté le projet.

L'idée était de confier à Gil une mission technique.

S'occuper des **dossiers dérogatoires, des mutations, dossiers juridiques**, un vrai chantier !

Gil acceptait de relever le défi et c'est ainsi que le secrétaire départemental ALTERNATIVE Police 06, nous rejoignait en septembre dernier.



SEPTEMBRE 2019 UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉ

Sous l'égide de FO, **UNITÉ SGP POLICE 06** organisait un **stage de formation syndicale**, à la mi-septembre.

Une cinquantaine de collègues y participait ! un véritable socle dans la mise en place de ses valeurs de camaraderie qui nous tiennent à cœur !



Nos collègues en ont été ravis !

Nous allons réitérer ce type de stage. **Pascal et Jacques nos formateurs nationaux sont généreux, connus et reconnus pour leur savoir-faire en matière de pédagogie et enseignement syndical.** Ils ont été parfaits, très à l'écoute de nos « stagiaires ».

Quant à l'équipe départementale, je ne peux que la féliciter, l'organisation fut millimétrée.

JOURNÉE DU 04 OCTOBRE - ACTION - UNITÉ SGP POLICE 06 À PARIS POUR DIRE STOP AU MALAISE DES FLICS ! STOP À CE COMPTEUR INSUPPORTABLE DU SUICIDE



UNITÉ SGP POLICE 06, fut la **1^{ère} organisation sur le département à lancer le mot d'ordre ! Tous à Paris !**

Nous avons mis en place la logistique pour déplacer une centaine de collègues sur le sol parisien !

Cette journée restera gravée à jamais

JOURNÉE DU 05 DÉCEMBRE - RÉFORME DES RETRAITES ACTION MENÉE DEVANT LES CSP - UNITÉ SGP POLICE 06 MÈNE UNE JOURNÉE D'ACTION

Une journée d'action menée grâce à l'ensemble de nos délégués qui une fois encore ont répondu présents à l'appel. UNITÉ SGP POLICE 06 a pu faire **la démonstration de sa capacité à mobiliser !**



UN AVANCEMENT 2020 RÉUSSI !

S'en est suivi une belle campagne d'avancement pour notre OS, puisque **nous avons contribué à faire nommer nombre élevé de Brigadier, Brigadier-Chef et Major.**

En cela **je tiens à remercier notre secrétaire régional Bruno BARTOCETTI** qui nous a donné les moyens de travailler !

MERCI À LA ZONE SUD ET LA RÉGION PACA UNITÉ SGP POLICE

Bruno nous a donné les « outils » pour travailler .

Je salue son action auprès des autorités à Marseille, dans son esprit, le 06 est une place forte de la région.

UN MAILLAGE D'UNE TRÈS GRANDE QUALITÉ SUR LE TERRAIN

Il faut dire qu'UNITÉ SGP POLICE 06 peut s'appuyer sur un nombre de délégués de terrain extraordinaire !

Je salue ici le travail de **David**, secrétaire local CSP Cannes, **Patrick** et **Cyril** ses Adjoints font un travail remarquable.

Durant cette crise du COVID, ils ont été des relais précieux !

Dans les esprits, David fait partie intégrante du bureau.

Ali délégué PAF 06, est un « monstre » de travail ! 4 poumons, 2 cerveaux, lui aussi ne lâche rien !

Aidé dans sa tâche par **Philippe** à Menton, **Tony**, **Fred**, etc,... au SPAFA.

Je tiens ici à remercier l'ensemble de nos délégués, secrétaires locaux, de Grasse, Antibes, Nice, Menton, nos délégués ADS à qui ... nous disent-ils « on donne envie de se dépasser ».

UNE AG DE DÉLÉGUÉS, D'ADHÉRENTS ET DE SYMPATHISANTS EN PRÉSENCE DU BN, DE LA RÉGION ET D'YVES LEFEBVRE

IL S'AGISSAIT DE RÉPONDRE AUX MULTIPLES QUESTIONS
DE NOS ADHÉRENTS



L'ensemble du BN et de la région étaient présents.

Un rendez-vous important qui **a permis de répondre à chacun de nos collègues, sans filtre...** un instant de démocratie où chacun s'exprime en présence du SG... Mission réussie !

Les ADS... parlons-en ! UNE STRUCTURE MISE EN PLACE SUR LE 06

En effet, il nous a semblé urgent dans notre plan de travail de **mettre en place une vraie structure pérenne.**

En cela, l'évidence nous conduisait à demander à **Axelle**, ADS de la BST Nice de relever ce défi.

Professionnelle, très appréciée de ses collègues, sérieuse dans son travail, **AXELLE** acceptait, aidée dans sa tâche par **Joël** sur Nice et **Audrey** sur la PAF.



COUP DE TONNERRE SUR LES ALPES-MARITIMES L'UNSA POLICE 06 NOUS REJOINT !

C'est en effet le secrétaire départemental adjoint qui fait le choix de nous rejoindre !

Le 14 mai, **Yusuf**, nous rejoignait, désireux de s'insérer dans un projet fort, capable de s'opposer aux décisions parfois hasardeuses de l'Administration et aux méthodes de travail contre productives d'Alliance 06 démagogues sur notre département !

Avec le ralliement de Yusuf, **ce sont bon nombre de collègues de l'UNSA Police 06 qui nous rejoignent !**



UNITÉ SGP POLICE 06 devient le syndicat incontournable de la plaque Maralpine

Majoritaire dans toutes les instances locales, CHSCT, CTD et CLAS.

UNITÉ SGP POLICE PATS 06

Dans la continuité **nous avons mis en place une section locale PATS** avec à sa tête **Teresa**, collègue du SPAFT Menton. Teresa aura pour Adjoint **Hamid** (Saint-Aug). **Gaëtan**, zonal PATS, supervise ce travail depuis Marseille.

MERCI !

Au nom du bureau UNITÉ SGP POLICE 06, merci à l'ensemble de nos mandants, adhérents, sympathisants, **CE QUE NOUS AVONS FAIT DEPUIS 1 AN, c'est grâce à vous tous, grâce à votre investissement.**

Nous n'oublierons RIEN !

À titre personnel, je remercie cette équipe qui en 12 mois a parcouru des millions de kilomètres.

Je suis fier de ce bureau, fier de mes potes.»



MANCHE



Hommage à Christophe PLANTIS, délégué local de la CSP Saint Lo (50)

Je n'aurai jamais pensé devoir écrire ces lignes dans notre Actu police...

Totof, tu nous as quitté le 1^{er} mars dernier, à l'âge de 48 ans, après t'être battu contre cette foutue maladie pendant 2 ans.



Cyril POSTAIRE
Secrétaire Départemental
Manche

Comment ne pas te rendre hommage, toi le délégué investi que tu étais pendant ces nombreuses années au commissariat de SAINT LO, au service des collègues.

Nous avons toujours été soudés et nous avons traversé les « tempêtes » ensemble mais nous avons toujours résisté et tenu bon la barre.

Nous avons bâti et structuré ensemble, année après année, la section UNITE SGP POLICE 50, tu peux en être fier.

Tu étais, malgré ta maladie, présent sur le terrain lors de la campagne des élections professionnelles 2018 et tu étais encore présent à la manif du 2 octobre 2019 à PARIS, fier de manifester sous la bannière UNITE SGP POLICE FO.

Mais voilà, malgré ton courage, ton combat permanent, la maladie a été plus forte.

La présence des nombreux collègues, adhérents et délégués, venus te rendre un dernier hommage lors de tes obsèques, témoigne de la belle personne que tu étais tant au plan professionnel que syndical.

Depuis ce 1^{er} mars 2020, la vie sans toi n'est plus la même, tellement de choses ont changé.

Repose en paix mon « ptit lapinou »



Franck LEBAS
Secrétaire Départemental
Val d'Oise



La reconquête républicaine sous confinement : une occasion ratée !

Mi-avril, ce sont presque 10000 détenus qui ont été remis en liberté, sous le prétexte fallacieux qu'une surpopulation pénitentiaire ne supporterait aucunement les désagréments d'un confinement carcéral.

Depuis quelques jours, profitant de l'aubaine d'un banal accident de la route entre un véhicule de police et un délinquant chevauchant son deux-roues inadapté à la circulation urbaine, insultant de fait le confinement sanitaire et les principes mêmes de la vie en communauté, et de façon subsidiaire les lois de la République, des hordes de délinquants notoires n'ont de cesse de s'en prendre à la représentation même de l'Etat dans ces quartiers : la Police Nationale.

Au-delà d'une expression écrite qui pourrait paraître blessante pour ces « personnages », il convient d'aborder l'immobilisme politique de notre système et surtout un certain « manque de courage » de celles et ceux qui nous gouvernent à ne pas vouloir enfin prendre en main ce dossier récurrent, qui pourtant pourrit la vie des habitants de ces mêmes quartiers qui rêvent de quiétude et de reconnaissance sociale.

Car ne l'oublions pas, une majorité vit, travaille, participe à la vie de la cité, paie ses impôts, s'investit dans l'équilibre précaire de la préservation d'un véritable lien social entre les citoyens...

Et puis il y a les autres, pourtant minoritaires, ceux qui veulent tout et ne veulent surtout rien donner, ceux qui veulent imposer leur dogme régressif, justifiant ainsi leur fainéantise et leur

idiotie tantôt par l'extrapolation de préceptes religieux, tantôt par leur expérience carcérale qu'ils arborent tel un diplôme reçu, parfois même par des considérations ou positionnements politiques détournés repris par certains audacieux personnages publics avides de reconnaissance publique (ces félons hypocrites qui vendraient facilement nos principes de vie communautaire à l'autel de cette satisfaction pourtant éphémère d'intéresser une quelconque audience).

Et leur expression demeure toujours la même : **la violence contre celles et ceux qui représentent le pouvoir en place !** Une expression surtout contre celles et ceux qui les ralentissent dans leur lente mais inexorable ascension du pouvoir dans les quartiers, dont le Saint Graal serait la suprématie. Avoir droit de contrôle sur les libertés publiques fondamentales des personnes qui y vivent : droit d'aller et venir, droit de penser, droit de se vêtir librement, droit d'étudier, droit de croire en notre société perfectible, droit de croire tout simplement... Et pour justifier leurs actes et leur permettre l'absolution de tous leurs crimes et délits (puisque la justification religieuse radicale s'inscrit souvent dans la revendication d'un communautarisme qui s'absout de toute autre règle que celle qu'il détermine), il se crée des liens solides avec une nomenclatura expressive nauséabonde, qui colportera sans scrupule des justifications d'ordre social pour aborder grossièrement les prémices de leur explication de la faillite du système actuel.

Arrêtons de suite cette victimisation excessive, **ces gens ont choisi délibérément la voie de la délinquance et de réfuter nos lois et notre façon de vivre.** Parfois apatrides ou revendicatifs d'idéaux nationalistes dignes des origines qu'ils revendiquent, ils ont pourtant trouvé un écho favorable dans la vie politique puisque personne n'a osé ou n'ose à l'heure actuelle répondre drastiquement à leurs attaques. Les hommes politiques se succèdent, et nous, forces de l'ordre sommes les témoins perpétuels d'une complicité politique sans vergogne qui, au prix d'une lâcheté pitoyable, préfère justifier ces actes au nom de la misère sociale plutôt que de s'emparer de la réelle problématique devenue malheureusement soit religieuse, soit identitaire, ou il est vrai quelque fois sociale.

Cette époque de confinement était pourtant la période idéale pour reconquérir ces quartiers par pans entiers. Là où les honnêtes citoyens respectaient scrupuleusement les instructions sanitaires et la distanciation sociale, il était facile d'identifier les fauteurs de troubles et leur inculquer les rudiments de la vie en collectivité.

Et non, bien au contraire, **nos décideurs ont choisi la voie de la faiblesse politique, avec pour consignes de ne surtout pas confronter les représentants de la force publique avec ces jeunes « désœuvrés »**, se moquant de facto de tous ces honnêtes citoyens qui respectent les règles édictées et qui en subissent les affres quotidiennes.

On libère ainsi des détenus, faisant fi des multiples remises de peines dont ils ont déjà bénéficié, se moquant ainsi de l'impact psychologique généré chez leurs victimes. **On préfère l'impunité à la création de nouveaux espaces privatifs de libertés.**

Et la justice, particulièrement absente durant le confinement, poursuit sa longue validation des instructions de chancelleries qui visent à vider nos cellules, véritables gouffres financiers.

Car aujourd'hui tout est économique. Tout ce qui aspire à ne pas dépenser est prioritaire. Et pourtant ce qui est prioritaire, la santé, l'éducation nationale et la sécurité, sont les fondements indéfectibles qui forment l'ossature de notre système de vie en collectivité. Ils ne

doivent aucunement être soumis à cet outil statistique de rentabilité et de profit. Il s'agit là de biens communs essentiels, que pourtant les réductions budgétaires et réformes diverses fragilisent de façon exponentielle.

Regardons notre pays, **notre système de santé est au plus bas** tant les moyens sont devenus miséreux ; **que dire de notre capacité industrielle, disparue au fil du temps ?**

L'école prend le même chemin, et la sécurité des français se désagrège sous les mensonges statistiques qui tendent à imaginer une vie meilleure.

Cette complicité perpétuelle avec ces non-citoyens volontaires, ou cette sale habitude à toujours renvoyer les problèmes au lendemain, tend à l'irrespect de celles et ceux désignés pour nous faire progresser. Et de surcroît cet état éclabousse nos rangs, pour celui qui tendrait à ne réfléchir qu'en termes de déroulement

de carrière, poussant l'individualisme à son paroxysme en écrasant les freins à sa conquête du pouvoir suprême.

Et nous attendons, impatients, qu'enfin de réelles décisions soient prises, osant braver les discours faussement

intellectuels actuels tant relayés par des médias complices plus affairés à satisfaire les caprices de nos hommes politiques pour bénéficier d'accréditations diverses qu'à rechercher les causes d'un tel échec.

Où sont les discours de vérité, qui permettraient de poser les bases démocratiques d'une réflexion collective visant à enrayer ces actes contraires à nos lois républicaines ?

Ne subissons plus ces faux discours mensongers empreints de sentimentalisme, et intéressons-nous à ceux qui ont choisi de vivre dans un état de droit, respectueux des règles communes et surtout de ceux qui les représentent !

Il est grand temps que la République soit la même partout et pour tous, et que tous se plient à ses lois et règlements. La délinquance française d'habitude ne doit pas se voir attribuer plus de droits que les honnêtes gens, et les devoirs qui lui sont réclamés doivent être effectués sous une autorité implacable et juste.

Méfiance, « la mauvaise herbe viendra toujours à bout du béton ».

Nos décideurs ont choisi la voie de la faiblesse politique, avec pour consignes de ne surtout pas confronter les représentants de la force publique avec ces "jeunes désœuvrés"



ILLE-ET-VILAINE

Témoignages de Confinement

L'activité professionnelle a été bouleversée par le confinement et au lendemain du 16 mars, il aura souvent été synonyme de « silence » : silence sur les routes, silence dans les centres-villes, les parcs, les écoles. Mais il aura été synonyme de silence forcé pour toutes ses victimes, de tout âge qui auront subi les coups et les insultes d'un membre du foyer. En fin de compte, la seule mission PS qui n'aura pas diminué durant cette triste période, aura bien été celle du différend familial ou conjugal. Beaucoup de questionnement demeure au lendemain du dé-confinement, UNITE SGP POLICE FO 35 veillera à répondre aux interrogations de chacun et restera à votre écoute. Aussi, je tiens à remercier l'ensemble des collègues du département qui ont accepté d'écrire quelques lignes. Pour finir, j'ai une pensée toute particulière aux familles, collègues, qui auront perdu un de leur proche, des suites de cette maladie ou qui malheureusement aura décidé de dire au revoir à la vie.

Magali MARQUER secrétaire dept 35

Sur mon ressenti du confinement, durant les 4 premières semaines, la vie s'est arrêtée à St Malo. On ne voyait que très peu de voitures ou de personnes dans les rues, la plage et la digue étaient désertes et il y avait très peu d'interventions Police-Secours à assurer. Nos missions étaient essentiellement des contrôles Covid 19. À partir du 2^{ème} mois (week-end et vacances de Pâques) la circulation de véhicules et de personnes a repris progressivement, comme les interventions PS, essentiellement des différends familiaux en soirée.

Christophe - St Malo

En ces temps troublés par des contraintes d'ordre privé et professionnel, les effectifs de Police sont soumis à un stress du quotidien ; Ainsi chacun de nous doit jongler entre les gardes d'enfants, les dispositions familiales d'ordre privé, les mises en confinement opérationnelles et les contraintes de service. Actuellement les brigades de nuit du CRA sont mises en réserve opérationnelle par



Magali MARQUER
Secrétaire Départemental
Ille-et-Vilaine

demi-brigade et par quatorzaine. La grosse interrogation de tous concerne la manière dont le service va reprendre. L'inquiétude principale qui revient le plus souvent est le retour des « retenus administratifs » au sein des CRA ; en effet, ces retenus peuvent venir de la France entière puisque la gestion effective des CRA est en gestion centralisée par la DCPAF. Il faut s'inquiéter de la venue de personnes de zones « rouges » de confinement plus sévères, avec une possible infection au COVID-19. Les effectifs des CRA ont été confinés au plan personnel mais également en « mise en confinement opérationnelle » à la demande de l'Administration. Malgré les mesures de protection et d'hygiène en local, les effectifs peuvent s'inquiéter de relations parfois tendues et conflictuelles liées aux retenus et leur passé souvent « agité ». Comment seront gérés les éventuels crachats ou autres faits des retenus au sein des CRA ? comment seront traités d'éventuels cas d'infection au sein des CRA... ?

Stéphane, garde CRA de nuit et délégué nuit

Pour ma part, je m'estime chanceux d'avoir pu intégrer une brigade ; ce qui n'a pas été le cas de tous. Je me suis rapidement intégré au groupe de travail et j'ai bien été accueilli au sein de l'unité. En ce qui concerne l'ambiance au sein du commissariat, j'ai eu un sentiment étrange de le voir quasiment vide. En revanche, j'ai bien apprécié de constater que l'ensemble des collègues sont soudés particulièrement en cas de situations compliquées. À l'extérieur, la plupart des personnes sont respectueuses et beaucoup sont venues nous remercier pour les missions effectuées dans ces conditions difficiles et cela m'a touché.

Alexandre, Elève gardien de St Malo

Comme toujours l'adaptation et le discernement, voilà le maître mot. Faire fi de ses problèmes personnels, venir au travail sans consigne particulière et traiter ses procédures comme on pouvait. Sortir pour aider les collègues de voie publique pour les contrôles des attestations, cela s'est fait naturellement au bon vouloir de chacun.

Ne plus convoquer mais continuer son activité procédurale, n'a pas été facile.

C'est comme avant le confinement, avec des collègues en moins. On s'est adapté avec les moyens que nous avions.
Erwann, secrétaire Adjoint Fougères

La majorité des effectifs de la DZPAF Ouest ont vu leur cycle de travail modifié :

Alternances entre présence au service pour des missions opérationnelles, et des périodes en réserve. Dans le ressort de notre zone, le CRA de Rennes n'a plus accueilli de retenus dès le début de la crise sanitaire. Nos collègues du CRA ont alors été amenés à patrouiller sur l'agglomération rennaise, pour faire respecter les mesures de confinement.

Les collègues de brigades de jours ont gardé le même cycle de travail tout en effectuant des vacances de 12H08 ;

Ces missions « au plus proche du terrain », ont été effectuées avec un grand sens du devoir par tous les collègues de la DZPAF engagés de manière opérationnelle durant cette crise. N'oublions pas nos collègues de la BPA, qui ont effectué plusieurs missions de surveillance aérienne sur la Bretagne. Soulignons également les efforts réalisés par Mr le DZ pour doter les patrouilles de tout le matériel nécessaire :

Masques et visières en dotation collective, lunettes en dotation individuelle....

Serge, DZ PAF/CRA

Au début du confinement, nous étions devenus une plate-forme de renseignements COVID19 pour la population. Nous ne pouvions que les diriger vers un numéro dédié et la plate-forme .gouv.fr. À travers les appels, nous pouvions ressentir que les requérants se trouvaient dans une situation anxiogène ! Le nombre d'appels augmentait considérablement pour violences intra-familiales, car les requérants confinés à domicile étaient sans doute plus attentifs et sensibles aux bruits et aux événements extérieurs. De nombreux appels, pour dénoncer des comportements ne respectant pas les directives nationales de confinement (regroupements dans domicile, barbecue dans parcs publics, rassemblement match de foot...), mais aussi des appels de riverains ayant pu constater que divers trafics n'avaient pas cessé... Nous redoublions de vigilance, pour envoyer nos effectifs sur chaque nouvelle situation, afin qu'ils interviennent, dans des conditions optimales autant sanitaire que sécuritaire...

Sandrine, CIC

En mode dégradé depuis le 23 Mars, les chiens ont dû se réadapter à un nouveau rythme. Les voyages officiels, les sécurisations, les perquisitions... tout s'est arrêté d'un coup. Les chiens de recherche de matières explosives ou stupéfiants de l'UCL 35 ont dû apprendre à partager leurs maîtres avec les chiens d'intervention et ceux en formation. Certains chiens aux spécialités différentes apprennent à se connaître... Pour maintenir leurs niveaux, les entraînements sont toujours réalisés mais exclusivement sur des sites «Police» car plus rien n'est accessible à ce jour. On fait tout ce qu'on peut pour que les chiens soient le moins impactés par tous ces changements, en compensant les absences. Après une semaine de réserve opérationnelle, nous sommes ravis de pouvoir nous «déconfiner» avec nos collègues à quatre pattes. Une chose est sûre, les chiens de recherches sont impatients de pouvoir apporter leur aide aux collègues...

Ronan, Greg et Juju, UCL 35

Plusieurs membres de notre organisation syndicale sont présents dans le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance du restaurant administratif AITA, qui regroupe plusieurs ministères, l'Intérieur, la justice et l'agence régionale de la Santé ; certaines O.S. policières refusant d'en faire partie depuis de nombreuses années.

Malgré des mesures sanitaires importantes, une baisse de fréquentation du restaurant (400 à 80 personnes le dernier jour d'ouverture) a anticipé sa fermeture. Pour

raisons économiques, le prestataire CONVIVIO n'a pas pu reprendre l'activité le 11 mai 2020 : La rentabilité du service est de 160/180 couverts pour 5 à 6 employés présents.

UNITÉ SGP POLICE a exercé une pression auprès du prestataire pour qu'il ouvre rapidement et auprès des services préfectoraux pour la prise en charge du manque à gagner par le prestataire.

UNITÉ SGP POLICE se bat dans un tel contexte pour que nos collègues œuvrent dans un aspect social correct.

Stéphane, Président du restaurant AITA, action sociale

Le 17 mars, quelque chose a changé ma routine quotidienne. Plus d'école pour mon enfant, plus de sortie en famille et chacun chez soi ! Grâce au métier, de policier, le confinement était un peu mis de côté lorsque je parlais travailler au commissariat. Mais cela impose aussi des contraintes au cours des vacances, notamment la rencontre avec le virus. Au cours d'une mission, un individu ne nous a pas dit de suite qu'il était atteint du COVID-19. Il a été placé en dégrèvement et après diagnostic du médecin, il a été déclaré porteur probable de la maladie. Par précaution j'ai été placé en quatorzaine. D'autres contraintes se sont imposées à domicile avec le port du masque obligatoire et des gestes barrières à répétition pour protéger ma famille.

À ce jour, je n'ai aucun symptôme et je vais reprendre le service.

Aujourd'hui, le virus est partout. Il va falloir apprendre à vivre avec pendant quelque temps et laisser nos habitudes de côté.

Fred, SIAAP Rennes

Pour nous cela a commencé avec surprise par l'apparition de cette soi-disant «grippe pas plus dangereuse que les autres» qui arrivait dans l'Est de la France alors qu'elle devait rester confinée en Asie. Puis les premières grosses inquiétudes quand elle s'est rapprochée avec les premiers cas chez nos copains du Morbihan, avec le sentiment que tout le monde pouvait être touché quand même. Puis place aux incertitudes sur ce virus et à la succession de déclarations et de démentis. Tout d'abord les déclarations rocambolesques sur le port du masque qui nous a même été interdit dans un premier temps, certainement de peur d'engendrer une psychose. Un premier CHSCT extraordinaire où la Médecine de Prévention ne préconisait uniquement aux collègues que de se laver les mains pour éviter toutes contagions. Je dois avouer que nous étions un peu perplexes par rapport à tout ça. Le tournant pour nous

fut une visite à nos collègues niteux rennais un mercredi soir. Avec la même inquiétude que nous partagions qui était de savoir comment il était concevable de rassembler un jeudi fort une trentaine de niteux qui allait croiser le lendemain matin une quarantaine de collègues en vendredi fort. Et tout cela dans des locaux qui restent exigus pour un effectif aussi important. Ce fut le départ de notre action et de nos revendications avec une écoute attentive de notre hiérarchie.

Réclamer des masques en urgence, des gants, des lingettes. Oui bien sûr tout le monde déplorait le manque d'anticipation, pas de stock et priorité aux soignants ce qui ne peut et doit choquer personne. Que faire ? Nous avons préféré l'action à la lamentation et à la polémique. Dès le jeudi suite à notre demande, notre hiérarchie a accordé qu'un seul groupe soit présent sur les journées fortes. C'était parti, le train était en marche.

Il s'en est suivi d'une semaine de propositions et de concertations pour obtenir l'accord d'un mode dégradé à partir du week-end suivant, avec une effervescence comme on n'en avait jamais connu dans les services.

Nous avons fait le pari audacieux de la solidarité avec une mutualisation de tous les services du SIAAP sur les cycles de brigade jour et nuit.

Cela s'est fait naturellement, sans personne à «rechigner» et tous les collègues ont pu bénéficier de périodes de confinement et garantir notre capacité opérationnelle.

Deux mois de fortes activités sociales avec beaucoup de demandes d'information de la part des collègues et de nombreuses revendications locales et nationales :

- Prolongation d'un an des contrats ADS qui expiraient en 2020.
- Pas de perte de RTT sur Réserve Opérationnelle.
- Non obligation de conserver les CA prévisionnels sur les semaines de confinement.
- Modalité de prise en charge pour les suspicions Covid par la Médecine de Prévention.
- Mode dégradé pour les EGPX au même titre que les titulaires.
- Armement pour le stage des EGPX pour les anciens ADS qui n'avaient pas l'habilitation École.

Pour finir, des regrets de ne pouvoir faire perdurer le mode dégradé pendant le reste de la crise sanitaire mais satisfaction de l'avoir obtenu pour préserver nos collègues en attente de l'arrivée des moyens de protection.

Fred, délégué local permanent au bureau 35



Emmanuel PASQUIER
Secrétaire National
Formation

LE COVID 19 À LA FORMATION DES SECTIONS SYNDICALES OMNI PRÉSENTES ET RÉACTIVES



Dès le 13 mars et faisant suite aux annonces du Président de la République, le **bureau national formation** saisissait par courrier le **Directeur central** afin que **toutes les structures de formation soient fermées**. En effet, au regard de la vitesse de propagation du « Covid 19 » mais également du brassage des populations dans les structures de la DCRFPN, elles devenaient un vecteur important de circulation du virus.

Nous sollicitons également que les formations continues soient annulées et

le télétravail favorisé.

La question était posée également sur la nécessité de poursuivre les jurys oraux des recrutements en cours.

Sans vouloir tomber dans la paranoïa ou vouloir paraître trop alarmiste, il apparaissait nécessaire de **préserver l'ensemble des personnels** qui travaillent à la DCRFPN ou qui sont amenés à fréquenter les structures de formation tant titulaires qu'élèves.

Toutes les interrogations étaient levées puisque dès le lundi 16 mars, les structures étaient mises en sommeil, le temps de se réorganiser afin d'affronter une crise qui s'annonçait longue et anxiogène pour toutes et tous, personnels, stagiaires et élèves.

Les élèves de la 253 déjà en stage, étaient prolongés, rejoints très vite par ceux des 254, 255 et 256^{ème} promotions ainsi que la 125^{ème} promotion d'Adjoints De Sécurité

et la 15^{ème} Promotion de Cadets de la République qui constituaient un **renfort conséquent** pour tous les services de sécurité publique et de la PP. Le travail effectué au quotidien aux côtés de leurs aînés, a été **UNANIMENT salué** et même si ce stage a été réalisé dans des conditions parfois difficiles.

Pour certains, il constituera une expérience professionnelle qu'ils garderont à jamais en mémoire.

De nombreuses sections départementales **UNITÉ SGP POLICE** n'ont pas hésité à solliciter les DDSP pour qu'un témoignage de satisfaction leur soit adressé et ajouté à leur dossier individuel, ce que les Chefs de service n'ont pas hésité à faire à chaque demande.

UNITÉ SGP POLICE SALUE CET ENGAGEMENT DANS DES CONDITIONS DIFFICILES

Afin de reconnaître cet engagement et permettre un bon déroulement de ce stage, **notre section nationale intervenait auprès du DGPN** afin que les heures de nuits, de dimanches et de jours fériés soient indemnisées et qu'ils bénéficient des mêmes ASA que les personnels dans les services.

Nos sections locales ont été en contact permanent avec ces jeunes afin de poursuivre leur activité pédagogique et s'assurer du bon déroulement de leur stage.





De même afin d'être vigilant sur les conditions de reprise de scolarité, UNITÉ SGP POLICE intervenait auprès de la DCRFPN dès le 1^{er} avril 2020 afin que le principe de précaution soit appliqué et que tous les effectifs de la DCRFPN mis à disposition des services soient placés en confinement 14 jours avant toute reprise en structure de formation.

Là encore, la DCRFPN relayait cette proposition qui fut immédiatement prise en compte dans les plans de reprise de scolarité.

Nous ne pouvions évoquer cette période sans aborder la **formation OPJ** qui a été suivie dans des conditions bien difficiles.



Un distanciel difficile à suivre au fonctionnement chaotique, mais des formateurs mobilisés et des stagiaires motivés... Nul doute que cet engagement sera couronné de succès et que la DCRFPN sera en mesure de prendre en compte l'ensemble des difficultés rencontrées. Preuve en est faite puisque déjà l'épreuve orale est supprimée...

Le 26 juin, le rideau sera tiré sur cette formation qui restera également dans les annales.

Chacun, dans ces moments difficiles aura apporté sa contribution au bon fonctionnement de la maison Police en général.

Face à cette situation inédite, les personnels de la formation auront contribué au maintien du service public, **en renforçant les services**, assurant la continuité des missions pédagogiques en télétravail, préparant la sortie de confinement en organisant les reprises de scolarités, assurant la continuité de la plateforme d'appel COVID 19.

À chaque fois, **UNITÉ SGP POLICE est resté présent** et s'est efforcé de répondre aux questions de chacun et de maintenir un dialogue social de qualité et constructif aussi bien au niveau local des structures qu'au niveau national avec la Direction Centrale.

À ce titre, **nous tenons à saluer tous les personnels de la DCRFPN** qui sont restés mobilisés et qui ont, sans relâche, accompli un travail considérable de préparation du déconfinement afin de permettre la reprise des activités sans exposer les stagiaires, formateurs, élèves et personnels des écoles.

Il y aura donc un après COVID et très vite, il faudra dresser le bilan des dysfonctionnements ou des dispositifs qu'il conviendra d'améliorer et **le télétravail au sein de cette Direction est une piste qu'il va falloir absolument développer** ainsi que les moyens mis à disposition des personnels.

Cette crise aura démontré également **la nécessité de disposer d'instances propres (CHSCT)** déclinées à partir d'une CAPL unique.

Cette grosse machine que représente la formation va se remettre en marche ; l'ensemble de nos sections restera mobilisé comme il l'a été tout au long de cet épisode pour accompagner et s'assurer que cette reprise se fasse dans les meilleures conditions pour tous et toutes.

HOMMAGE

N'oublions pas que ce COVID a tué à la DCRFPN...

Nous avons à cet instant une pensée toute particulière pour **Said M'LIMI** qui est décédé de ce satané virus. Nos pensées vont également vers toute sa famille à laquelle nous présentons nos plus sincères condoléances.





Sébastien WATOTIENNE
Délégué National
ADS-Cadets



CADETS DE LA RÉPUBLIQUE UN COMBAT UNITÉ SGP POLICE

La pandémie de « Corona-Virus » a plongé notre pays dans une situation extraordinaire, du jamais vu diront certains. Il en est de même dans l'institution policière.

Face aux multiples décisions gouvernementales comme celles du ministère de l'éducation nationale par exemple, visant à protéger les enfants en fermant les écoles, les structures de formation police ont dû fermer.

Ces fermetures ont entraîné le redéploiement des élèves gardiens...mais quid du devenir des Cadets de la République de la 15^{ème} promotion.

Qu'allaient devenir ces jeunes qui ont fait le choix de reprendre un cursus alliant Education Nationale et Police Nationale ?

L'administration profitant de leur période de stage n°2, débutant le 30 mars dernier, a décidé de la prolonger, **tout en partant du principe qu'ils étaient des Adjoints De Sécurité en puissance.**

Au final, au lieu de repartir après les 15 jours de stage comme le prévoyait l'articulation pédagogique, nos jeunes collègues sont restés dans les services et ont été dès lors, comme l'ont stipulé certaines notes, **employés comme Adjoints De Sécurité mais en conservant le statut de Cadets**, avec tous les inconvénients que cela suppose.

UNE MAIN D'ŒUVRE BON MARCHÉ, QUELLE AUBAINE ...

Alors que nous n'avons cessé de dénoncer le maigre salaire d'un adjoint de sécurité, assurant dans beaucoup de circonstances des missions de gardien de la paix, que dire de celui d'un Cadet de la République appelé à renforcer les unités en cette période de crise sanitaire ?

Prendre des risques quels qu'ils soient pour 552€ avec quel statut ?

Qui travaille à temps complet dans le privé pour 552€ par mois ?

Qui travaille armé et en patrouille pour 552€ par mois ?

Les Cadets de la République ont fait le job, ils ont pris des risques et ont été exposés aux risques sanitaires.

Est-il utile de rappeler qu'à contrario d'un Cadet, un Elève Gardien perçoit quant à lui des frais d'alternance.



Mais ne nous voilons pas la face, dans de nombreux services, ces jeunes ont été malmenés par la hiérarchie. **UNITÉ SGP POLICE a dû trop souvent intervenir pour rétablir une situation administrative logique.**

C'est qu'ils doivent vraiment avoir envie d'être flics ces jeunes Cadets...

UNITÉ SGP POLICE, secteur ADS et Cadets, a sollicité une indemnité compensatrice afin que ces jeunes, même s'ils faisaient leur stage à proximité de leur domicile, soient rémunérés correctement.

Fin Avril, nous alertions l'administration sur l'impact qu'aurait cette pandémie.

Où seraient-ils affectés ? La scolarité serait-elle écourtée ?

Pour nous, il ne faisait aucun doute qu'ils devaient être tous, sans exception, **considérés comme des A.D.S. et payés comme tel** et ce, dès le 1^{er} juin 2020.

L'esclavagisme moderne n'a pas sa place dans la police nationale comme nulle part d'ailleurs.

Parallèlement à nos demandes, le DCRFPN s'interrogeait sur la manière de préparer le déconfinement, les retours en structures des EGFX, des ADS et des Cadets devenant problématiques.

Alors, avons-nous fait preuve de clairvoyance dans nos demandes et nos positions ?

Si la DCRFPN rencontrait des problèmes juridiques pour changer le statut de Cadets en ADS alors qu'ils n'avaient pas terminé leur formation, il y avait également la problématique du budget.

Et oui le budget, car devenant officiellement adjoint de sécurité, il fallait revoir leur salaire.

L'habitude du toujours faire plus avec moins était à revoir...

Le 7 mai dernier, **nous proposons à l'Administration** en raison des difficultés financières évoquées, **d'utiliser le budget de la 126^{ème} promotion d'Adjoints de Sécurité, cette dernière étant reportée, et de l'allouer aux Cadets de la République.**

Au moment où je vous écris ces quelques lignes, nous sommes toujours sans réponse à cette demande et je me demande d'ailleurs, si nous l'aurons un jour...

Au final, un arrêté portant adaptation des dispositions relatives à la formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes était publié le 11 mai et quelle ne fut pas notre **satisfaction** de voir l'article 3 donnant à nos cadets de la 15^{ème} promotion le statut d'ADS par anticipation avec le salaire adéquat...au 1^{er} Juin.

Cet article 3 a une saveur particulière, il a la **saveur du travail, du bon sens, de l'altruisme, de la bienveillance envers ces jeunes collègues, investis et motivés.** Car il leur a fallu une certaine motivation pour rester en service avec toutes ces contraintes, matériels, sanitaires et bien sûr salariales

Le travail n'est pas terminé, il est dégrossi, **il nous reste à nous battre pour les deux mois effectués à 552€.**

Pourquoi, ne pas attribuer à l'intégralité des Cadets une indemnité ou une prime en reconnaissance de leur investissement ?

Vous le voyez, il y a encore de nombreux combats à mener pour les Cadets de la République et **vous pourrez continuer à compter sur nous pour défendre leurs intérêts.**



M.N.S - N.S des C.R.S



Eric JANSSENS
Délégué National
MNS

Face au Covid 19, un nouveau défi

Tests MNS saison 2020

Les Dieux de la mer étaient avec nous cette année. Nos tests pour la future saison se sont achevés par la session de rattrapage du 05 mars 2020. Sans ça, comment la

Direction Centrale C.R.S aurait pu effectuer nos affectations auprès des communes courant avril, prenant au passage un peu d'avance sur les décisions de la DGPN. !

Le nouveau DGPN valide le dispositif MNS

Notre travail annuel auprès des Maires, leur soutien indéfectible ainsi que celui de Monsieur Lionel CAUSSE, Député des LANDES* que notre Secrétaire Général Yves LEFEBVRE a sollicité en précurseur début avril 2018, nous remet en « selle » à nouveau, pour la saison 2020, avec un dispositif identique à 295 sauveteurs sur 60 communes. Tous les ans, il nous faut écrire à l'ensemble des élus pour

les mobiliser à maintenir notre spécialité, en espérant que soit entendue notre demande d'un dispositif pluriannuel réitérée chaque année, mais hélas jamais validée.

* (Responsable du Groupe d'étude Parlementaire des élus du Littoral, composé de nombreux Députés sensibles à notre cause)

Samedi 14 mars 2020, annonce du confinement et fermetures des bassins

Les piscines municipales fermant leurs portes dès le dimanche 15 mars, les MNS CRS ont dû changer leurs habitudes d'entraînement. Fini les longueurs de bassin en eau chlorée, l'accès au plage est devenu interdit au moins jusqu'à mi-mai, et par conséquence, toute formation en milieu naturel est proscrite, mettant à mal nos formations S.S.A littoral, nos révisions quinquennales et autres formations secourisme concernées par les mesures d'interdictions de regroupement de personnes. L'ensemble des sauveteurs étant concerné par ces restrictions de formations diverses, l'État a pris quelques décisions par différents arrêtés au J.O de prorogation de validité pour les diplômes MNS, BEESAN, BNSSA, formation SSA et validation des formations continues de secourisme jusqu'au 31 décembre 2020.

En quelques jours, nous nous sommes habitués à nous entraîner différemment, les conditions de confinement nous laissant juste une heure de sortie quotidienne, dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile. Il nous faudra attendre le 11 mai pour reprendre vélo et course à pied sur toutes distances.

Le principe de base est la fermeture des plages jusqu'au 1^{er} juin mais, la réouverture prématurée des plages au public sera conditionnée à une demande des Maires auprès des Préfets qui valideront chaque dossier à partir du 16 mai 2020.

Ce qui permettra de reprendre l'entraînement et les formations en milieu naturel.

Pour l'heure, aucune date n'était venue annoncer la réouverture des piscines au public.

M.N.S, Vitrine des C.R.S, Notre histoire

Bien entendu cette saison 2020 ne pourra être semblable aux saisons précédentes !

Les MNS-CRS qui fêteront leur 62^{ème} anniversaire ont toujours su s'adapter aux différentes situations :

- Un savoir-faire et notre expérience du sauvetage.
- Un travail de formation des civils travaillant à nos côtés.

- La mise en valeur d'un travail de police varié et important.

- Notre formation pour réagir face à une attaque terroriste sur une plage.

- Notre port de l'armement individuel en plage.

- Notre formation au Secours Opérationnel C.R.S

« Aujourd'hui le danger est connu mais invisible »

La réglementation concernant l'accès et l'utilisation des plages sera modifiée avec des règles sanitaires particulières. Nous saurons les faire appliquer grâce à notre pouvoir de police mais il sera compliqué d'allier notre sécurité avec le sauvetage et le secours aux personnes.

Le secourisme s'adaptera au danger du virus mais, tout contact sera dangereux pour le sauveteur et par répercussion pour l'équipe du poste de secours.

La mise en place d'un protocole COVID 19 avec des recommandations pour les postes de secours CRS sera mis en place pour parer un maximum de précaution mais...

Quid de tout sauveteur d'un poste de secours positif au COVID 19 ?, tests de l'ensemble des sauveteurs ?, mise en isolement 14 jours ?, fermeture de poste de secours en raison d'un effectif indisponible ?

Beaucoup d'incertitudes entourent notre mission estivale...

Réserve en forte baisse

Notre faible réserve du vivier MNS ne permettra pas un nombre important de remplacements de longue durée.

La programmation de notre disparition voulue par certains depuis quelques années, le recrutement interne de « jeunes sauveteurs » beaucoup trop faibles et trop élitistes malgré l'engouement de nombreux candidats, le nombre croissant de MNS ne passant plus les tests, changeant de direction, choix de poste restreint ou de sauveteurs prenant leur retraite ont contribué à cette érosion.

Le tableau ci joint démontre notre manque de ressources du vivier MNS-CRS qui, faute de se remplir, risque de nous amener à ne plus pouvoir affecter certains postes.

À maintes reprises nous avons alerté notre Direction C.R.S et sollicité une deuxième formation BNSSA !!!

Serons-nous rapidement entendus... ???

Nombre de MNS testés

ANNÉE	B/C-(B/M)	B/G -GPX	TOTAL testés	Nbrs MNS affectés
2020	98 +(2)	268	*368*	295
2019	98	292	390	295
2018	89	314	403	297
2017	100	324	424	297
2016	126	408	534	297
2015	128	400	528	460
2014	139	411	550	471



L'ÉPISODE COVID 19 EN CRS



Alain VASTEL
Secrétaire National
Secteur CRS

EST-CE AVOIR TORT QUE D'AVOIR RAISON TROP TÔT ?

Il est toujours aisé de « refaire le match » mais, en ce qui concerne la pandémie « COVID19 » au sein de la Direction Centrale des CRS (DCCRS), le secteur CRS d'UNITÉ SGP POLICE, dès la fin janvier, la sollicitait par sa délégation CHSCT afin de **connaître l'état des stocks d'équipements individuels de sécurité et l'information des personnels.**

Les délégués compagnie en faisaient autant auprès de leurs chefs de service. **Légitimement, nous craignons que les stocks ne soient pas à la hauteur de la crise sanitaire qui arrivait.**

Ce fléau, outre notre société frappée de plein fouet économiquement et socialement, allait toucher tous les services de police et mettre en évidence **l'impréparation de l'Etat à affronter une telle pandémie.**

Pour ce qui est des personnels CRS, tout commencera réellement avec le match de la Ligue des Champions opposant Lyon à la Juventus de Turin, le 26 février dernier, devant des milliers de supporters dont 3000 Italiens, pays qui avait déjà suspendu son championnat de football par mesure de précaution et ce...sans mesure de protection particulière.

C'est à ce moment-là que nous avons pu deviner ce que « l'état employeur » serait capable de faire endurer à ses personnels et à quel point le « politique » allait jouer les trouble-fête.

Quel intérêt de maintenir un tel match si ce n'est pour des raisons politiques et financières alors que le risque de contamination était déjà réel ?

Tout cela allait instiller un sentiment de défiance des personnels envers leur hiérarchie.

A l'opposé de toutes les autres directions qui, par précaution, annulaient leurs formations initiales et continues, **il aura fallu intervenir au plus haut niveau** pour faire cesser les formations au sein de la DCCRS. Les objectifs doivent être atteints, coûte que coûte...

Les Unités de Service Général continuaient donc leurs missions, sauf qu'à l'heure de la fin de service, les conditions d'hébergement proposées étaient l'objet de toutes les interrogations, et souvent légitimement.

Les normes habituelles n'étaient tout simplement plus applicables et, pour en obtenir des compatibles avec les principes de précaution, plusieurs compagnies pendant cet épisode, auront été obligées de passer une nuit dans les véhicules. Je pense à la CRS 13, à la 57 et à la 45 particulièrement.

Dans un cadre dit « normal », on est déjà en droit de s'interroger sur le fait de laisser dormir des fonctionnaires de police dans leurs véhicules en raison d'un hébergement déficient mais, en pleine pandémie, ce ne sont plus des interrogations...

Le fossé entre la hiérarchie et le terrain est devenu un canyon.

La propagation du virus faisant son chemin et laissant circuler son lot d'inquiétudes, **il aura fallu intervenir** qui auprès d'élus locaux comme pour la 53, qui auprès de la préfecture comme pour la 57, **afin d'obtenir les tests** pour rassurer les fonctionnaires à leur retour de mission et leur garantir de ne pas contaminer leurs proches.

Les personnels n'avaient pas d'exigences saugrenues mais voulaient simplement de mesures de bon sens.

La CRS 45 de LYON en déplacement à Nice, ne voulant pas transiger sur ces garanties sanitaires, sera relevée de sa mission après une nuit éprouvante dans leurs véhicules et remplacée par l'autre compagnie lyonnaise, la CRS 46 dans les conditions demandées par la CRS 45...Allez comprendre...

Domage de devoir toujours « batailler » pour obtenir ce qui semble l'évidence.

Que de dépenses en énergie et en budget pour finalement, quelques jours après, mettre en place les protocoles de désinfection des cantonnements.

A écouter les « sachants », le plus dur est fait mais, comme tous les autres policiers, les CRS restent sceptiques sur la rapidité du plan de reprise d'activité et n'hésiteront pas, si cela s'avérait nécessaire, à imposer à leur employeur de garantir leur santé et leur sécurité.

A tous ceux qui parfois s'interrogent sur l'utilité des syndicats, il me semble que cette pandémie aura été un révélateur de la considération que leur porte leur hiérarchie, plus appliquée à comptabiliser les verbalisations pour infraction au confinement qu'à leur distribuer des moyens de protection.

La pugnacité des organisations syndicales, UNITÉ SGP POLICE en tête, à leur obtenir la préservation de leur santé reste la meilleure réponse à ces interrogations.

ACTION PATS



Sylvie RAVOU
Déléguée PATS
Roissy CDG

La plupart du personnel est encore en confinement garde enfant, moi-même suis en alternance au sein de mon service jusqu'à la fin du mois ; d'autres restent à leur domicile en prévention pour cause de pathologie antérieure.

Cependant, il a été décrété le 18 Mai, une reprise à 100% pour le reste du personnel n'ayant pas de contrainte.

Le retour de cette décision est très mal perçu par le personnel Administratif.

Au départ, nous avons été les oubliés et laissés pour compte sur Roissy.

Malgré une baisse sensible de l'activité sur la plate forme de Roissy, **la Direction, dans toute son arro-**

gance et indifférence, avait imposé aux collègues une présence constante sur toute une journée, sans protections adéquates, ni distanciation physique, alors que nous étions en plein cœur de la pandémie.

Il en a résulté que certains d'entre nous, ont contracté le virus, d'autres ont perdu des membres de leurs familles.

Après de **multiples interventions fortes et efficaces** de notre UNITÉ SGP locale, la hiérarchie a dû se plier aux recommandations pour la protection de tout son personnel.

A ce jour, gel, gants, masques, bâches de séparation sont disponibles, mais arrivées bien trop tard !

De plus, le retrait de 10 jours de RTT suite au confinement fait grincer des dents ! Et je ne vous parle même pas de la fameuse Prime Covid, sortie de nulle part, qui frise la discrimination.

Voilà le ressenti de la plupart des Administratifs, pris en étau, victimes.

Ce que je peux constater actuellement, c'est que maintenant nous avons à disposition les protections et produits désinfectants mais que malheureusement, certaines personnes, tous corps et grades confondus, ne respectent pas correctement les consignes de sécurité.

C'est le déconfinement total, le tout va bien, je vais bien. Il faut continuer sans cesse à conseiller.

En espérant sincèrement que cette situation sans précédent changera les mentalités....dans l'avenir.

Affaire à suivre...



Céline PEGARD
Déléguée Nationale
PATS

LA NOEMI FACTORY, L'ENVERS DU TÉLÉTRAVAIL EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire Covid-19 et de la 1^{ère} période de confinement, de nombreux agents ont télétravaillé avec les moyens du bord pour permettre la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité (PCA). Certains, trop peu sans doute, ont pu bénéficier de postes de télétravail NOEMI produits par les Bureaux Soutien Utilisateurs (BSU) des Directions Zonales des Systèmes d'Information et de Communication (DZSIC). Voici, à travers ces quelques lignes, comment ces simples bureaux de proximité sont devenus au fil des jours une vraie « NOEMI Factory ».

NOEMI C'EST QUOI ?

NOEMI est un portable auquel on se connecte grâce à la carte agent pour accéder au ministère via un VPN (réseau privé virtuel) accessible soit avec sa box en filaire, en wifi ou en 4G avec une carte SIM intégrée. NOEMI permet d'accéder à sa messagerie, dossiers, documents, imprimantes, applications bureautiques, internet via ORION, intranet, applications métiers... En résumé, NOEMI permet de travailler à distance comme sur son PC fixe du bureau (moins onéreux que l'outil SPAN qui a servi pour les premiers télétravailleurs).

LE DZSIC : SES MISSIONS

Les DZSIC développent, mettent en œuvre et maintiennent en condition opérationnelle, au bénéfice de l'ensemble des services des zones, les systèmes d'information et de communication (téléphonie, messageries, transmission de données, radiocommunications, applications informatiques...). Au-delà des fonctions techniques, les

DZSIC assurent également l'animation du réseau des acteurs SIC et des RSSI en poste dans les services de police et les préfectures des zones. Enfin, les DZSIC sont régulièrement mobilisées sur des opérations de gestion de crise et d'événements (voyages officiels, cérémonies, compétitions sportives...) avec pour objectif majeur d'assurer la continuité des liaisons gouvernementales.

LE BSU : SES MISSIONS

Placés sous l'autorité des Directeurs Zonaux des Systèmes d'Information et de Communication, les BSU composés d'agents et de techniciens, ont en charge la maintenance des parcs informatiques des SGAMI (800 postes de travail au SGAMI Ouest par exemple) afin de garantir la continuité de l'activité du ministère en toutes circonstances (7/7-24/24).

Les missions des BSU sont diverses :

- L'entretien et la maintenance du parc informatique et de la téléphonie fixe
- L'administration des serveurs de fichiers et d'impression
- La gestion et la configuration de la téléphonie mobile
- La formation du personnel
- L'administration du serveur de messagerie
- La délivrance des cartes agent
- Veille à la sécurité des systèmes d'information

NOEMI FACTORY LE DÉBUT DE LA CRISE – LA MONTÉE EN PUISSANCE

Au début du confinement, tous les SGAMI ont été placés en Plan de Continuité d'Activité ; pour les BSU, cela se traduit par un passage en plusieurs équipes : présentiel et support téléphonique aux utilisateurs. Les techniciens en présentiel sont chargés d'installer et de configurer sous le contrôle des utilisateurs toutes les applications sur les postes NOEMI. Cela représente environ 2 heures de travail par poste/agent.



Mais bien vite, les portables neufs viennent à manquer... il faut donc trouver d'autres postes informatiques... recycler des PC, récupérer les portables prévus pour les formations et commander des clés wifi chez Amazon avec livraison chez un technicien pour gagner du temps !

L'INDUSTRIALISATION DE LA PRODUCTION

Bien vite, les bureaux BSU n'y suffisent plus. Les postes NOEMI s'entassent en grandes piles. On industrialise le processus, les portables sont installés, configurés à la chaîne. Devant continuer d'assurer les tâches courantes, il est difficile d'augmenter les cadences.

LE TÉLÉTRAVAIL – NOUVEAU MOYEN DE RÉSILIENCE

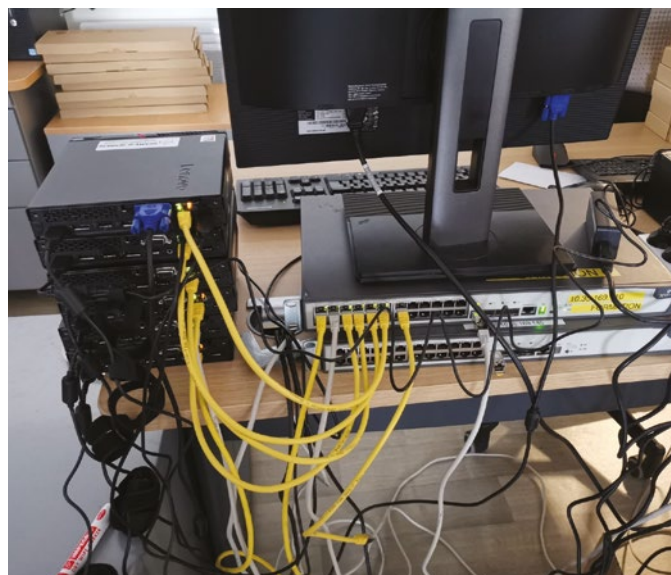
Cette crise sanitaire a permis à l'administration de

constater que le télétravail était possible pour la majorité des activités de soutien aux services opérationnels. Et pour cause, les applications CHORUS et DIALOGUE 2 qui jusqu'alors étaient incompatibles au télétravail pour plusieurs raisons (confidentialité et sécurité des réseaux informatiques) le sont devenues. **Une révolution !**

La crise du Covid-19 a été un formidable test grandeur nature du télétravail auprès des agents qui ont pu en apprécier les avantages : autonomie, responsabilisation, productivité, gain de temps de transport, meilleur équilibre vie de famille - vie active... Mais aussi des inconvénients : isolement, dépersonnalisation, désocialisation... Paradoxalement, beaucoup d'agents reconnaissent n'avoir jamais été autant en contact avec leurs collègues via les visioconférences, les réseaux sociaux ou le téléphone. Tout ceci montre que le télétravail a été le moyen de résilience de l'action publique dans cette crise sanitaire.

La NOEMI Factory souligne la réactivité des équipes informatiques durant cette crise du covid-19 face à l'impréparation du ministère en matière de télétravail pour de nombreuses raisons certainement liées au manque de confiance par rapport aux agents, à la peur du changement ou encore à la crainte des failles de sécurité...

A l'heure du déconfinement nous avons maintenant les outils pour permettre de relever les défis du télétravail au sein du Ministère de l'Intérieur. Cette crise a changé le regard commun sur le télétravail et plus généralement sur le rapport au travail. Elle a montré la capacité des agents à l'autonomie, la responsabilité et la résilience mais le chemin est encore long avant d'ouvrir tous les domaines au télétravail notamment dans les services administratifs des directions opérationnelles (DDSP, DZPAF...).





Mais que font les syndicats de police ?

«Ça devient vraiment pénible vos blablas et vos tracts...»
 «Il faut agir, arrêtez de nous prendre pour des idiots...»
 «Et le droit de retrait, vous attendez quoi ?»
 «Que des paroles, comme d'habitude...»
 «Il faut frapper du poing sur la table... »

Sans vouloir donner trop de crédits aux réseaux sociaux, il m'arrive cependant de les parcourir et certains commentaires me font bondir...

Alors oui, qu'ont donc fait ces syndicalistes planqués derrière leurs mandats pendant la pandémie ?

Mais avant tout, un flashback s'impose...

Le 31 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé alerte le monde entier du risque d'une pandémie mondiale, et certains pays plus malins que les autres se préparent au choc, mais je vous rassure, nous ne faisons pas partie de ceux-là.

Pendant ce temps, en France, seul pays de Schengen à continuer de fournir des visas à la Chine, car money is money, Mme la Ministre de la santé, Agnès BUZYN, démissionne pour se présenter à la ville de Paris, tout en minimisant les risques de pandémie.

Dans un même temps, la conseillère santé de l'Elysée, Marie FONTANEL, démissionne pour soutenir son époux, qui lui aussi se présente aux élections municipales...

Tout va bien, **en pleine crise, deux postes stratégiques sont à pourvoir.**

Cerise sur le gâteau, on ferme les écoles mais on envoie 20 millions d'électeurs risquer une contamination dans les urnes...

Notre Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, se démène comme un beau diable devant les écrans de télévision pour clamer haut et fort aux citoyens que **le masque ne sert à rien**, et qu'il est même **potentiellement dangereux** s'il est mal porté.

Voyant qu'il a atteint ses limites de persuasion, difficile d'être convaincant quand on n'y croit pas soit même, l'Elysée envoie en renfort sa porte-parole Sybeth NDIAYE, qui, lors d'un stand-up mémorable en direct, **se gausse littéralement de l'utilité des masques...**

Cela aurait pu être comique, car on peut rire de tout en démocratie, mais notre président nous l'a martelé à plusieurs reprises, et d'un air martial : **nous sommes en guerre** bon sang !!

Mais voilà, nous ne sommes plus les poilus de 14 qui montaient au front en pantalons rouges, faisant des cibles de 1^{er} choix pour l'ennemi.

Nous ne sommes plus ces braves soldats français de 39, à l'abri derrière la ligne Maginot, faisant confiance à leurs généraux pour adopter la bonne stratégie, la suite, on la connaît...

Les hôpitaux et les flics demandent des masques pour aller à la guerre, mais il n'y en a pas !!!

 **Nous ne serons plus de la chair à canon, pas de masques, pas de contrôles !!!** 

Et quand le monde policier s'écroule, quand les masques tombent devant cette cacophonie interministérielle et devant l'ampleur médiatique que prend ce mensonge d'État, **les yeux ne se tournent pas vers la hiérarchie, mais vers les syndicats.**

Alors, ces syndicalistes policiers, ils ont fait quoi, pendant ce temps ?

- ☒ Ils se sont battus afin d'obtenir des masques, des plexiglas dans les bureaux, des visières...
- ☒ Ils se sont battus pour faire appliquer le mode dégradé dans les services, et ainsi prévoir une Réserve Opérationnelle là où l'administration voulait imposer 100% de présents dans les services.
- ☒ Ils se sont battus pour faire imposer le télétravail à certains collègues.
- ☒ Ils se sont battus pour permettre aux pères ou mères de garder leurs enfants en ASA, là où l'administration proposait de les amener au service pendant les vacances.
- ☒ Ils se sont battus pour faire imposer la suppression du jour de carence en cas de CMO.
- ☒ Ils se sont battus pour que l'administration produise des fiches réflexes sur le COVID 19.
- ☒ Ils se sont battus pour trouver des logements temporaires aux collègues mis en quatorzaine, qui ne voulaient pas infecter leurs familles.
- ☒ Ils se sont battus pour faire remplir les registres CHSCT, et déclencher le droit d'alerte là où c'était nécessaire.
- ☒ Ils se sont battus aux côtés de nos collègues pour les soutenir psychologiquement quand il y avait des baisses de moral.
- ☒ Ils se sont battus pour faire respecter les règles sanitaires pendant le déconfinement.
- ☒ Ils se battent encore pour obtenir aux policiers des tests de dépistages, pour eux et leurs familles en cas de suspicion de COVID 19.
- ☒ Ils se battront demain dans les tribunaux, car à ce jour, nous sommes la seule organisation syndicale représentative à avoir déposé plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

Alors oui, à tous les pourfendeurs de syndicalistes, je voudrais dire que l'on n'en fait jamais assez, mais au moins, nous ne baissions pas les bras et nous nous battons avec nos tripes, pour l'intérêt de nos collègues.

Le syndicalisme n'est pas un métier, et le syndicaliste est tout simplement un policier qui a décidé de mettre entre parenthèses sa carrière professionnelle au service de ses pairs, pour que le collectif l'emporte sur l'individualisme.

Ce qui définit un homme, ce sont ses besoins, ses amis, sa famille, c'est pourquoi **UNITÉ SGP POLICE** sera toujours à vos côtés, car ce sont ces valeurs qui nous rapprochent.



Jérôme MOISANT &
Dominique LE DOURNER
Secrétaires Nationaux
Secteur Conditions de Travail

Des CHSCT indispensables, plus que jamais !

L'épidémie de la COVID-19 est dramatique. Elle constitue un drame à de nombreux égards. Elle tue, elle meurtrit, elle endeuille, elle isole, elle ruine, elle désœuvre, elle angoisse, elle fragilise...

Ce que nous retiendrons ici, c'est qu'elle met en exergue **notre impréparation à ce type de crise**. La Police Nationale n'était clairement pas préparée à cette situation. Heureusement, comme toujours, **l'engagement et la capacité d'adaptation des policiers permettent de traverser les crises**.

Cette crise a été pour nous, à UNITÉ SGP POLICE, révélatrice en de nombreux aspects :

- 📌 La gouvernance de la Police Nationale doit être parfaitement verticale. Il n'y a plus de place aux polarités.
- 📌 La gestion des Ressources Humaines doit être totalement restituée au périmètre de la Direction Générale de la Police Nationale. Les policiers avec leur statut particulier, justifié par une mission particulière, ne peuvent être gérés en interministériel, pas même en ministériel.
- 📌 De nouvelles positions administratives et de nouveaux régimes de travail doivent être actés aux règlements pour permettre promptement l'adaptabilité des services aux situations exceptionnelles.
- 📌 Le dialogue social, pourtant mis progressivement au rebut, doit être au centre du fonctionnement de notre institution.
- 📌 Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont clairement au cœur de la gestion des crises, particulièrement sanitaires. Ils doivent le rester.

En conscience de ce dernier point, UNITÉ SGP POLICE a depuis quelques années appréhendé l'intérêt des CHSCT, et fait le choix de former ses militants, membres de ces instances, trop longtemps inexploitées ou que trop partiellement.





Christian POUS &
Hervé VICENTE
Formateurs CHSCT

Les CHSCT doivent subsister !



Depuis des années, UNITÉ SGP POLICE n'a cessé d'interpeller l'Administration afin qu'elle anticipe et organise des actions de prévention en vue d'améliorer notre qualité de vie au travail.

Les sujets sont nombreux : Matériels de protection, Plans Particuliers d'Intervention, visites de site, propreté des locaux, etc...

Lors de nos sollicitations, nos interlocuteurs prenaient l'habitude de lever les yeux au ciel, laissant souvent passer les représentants du personnel pour des originaux en mal de reconnaissance...

Malheureusement l'actualité nous démontre que nous avons eu le tort d'avoir raison trop tôt :

Lubrizon, COVID-19...

Lors de la survenance de la catastrophe sanitaire, l'organe qui devait se mettre en place immédiatement pour l'appréhension et les réponses en matière d'hygiène et sécurité **aurait dû être le CHSCT**, ou plus exactement les CHSCT dans leur collégialité, centraux et locaux. Ils ont la technicité permettant de comprendre les différentes données à traiter. Confrontée à une crise sanitaire sans précédent, **l'administration aurait dû naturellement s'appuyer sur la technicité des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.**

Alors comment expliquer qu'UNITÉ SGP POLICE se soit acharné à multiplier les demandes de réunion de ces instances en urgence, de façon extraordinaire tant au niveau local que national ?

Après avoir levé les yeux au ciel, certains regardent à présent tristement leurs chaussures.

L'heure du bilan viendra et collectivement nous devons en tirer des enseignements, certains auront probablement des comptes à rendre.

Les chefs de services doivent impérativement intégrer dans leur cheminement intellectuel la notion de conditions de travail, la sécurité sanitaire et plus généralement la préservation de la santé physique et morale des agents placés sous leur autorité en relation directe et étroite avec les représentants du personnel élus !

UNITÉ SGP POLICE n'a pas attendu que le malheur s'abatte sur la maison « Police » pour agir.

Depuis plus de deux ans, sous l'égide du centre de formation des militants syndicaux de Force Ouvrière, **nous sommes la seule organisation à avoir élaboré, développé et dispensé des stages de formation « Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ».**

Vous êtes déjà nombreux à avoir été formés.

Dès septembre, les formations vont reprendre pour améliorer encore notre capacité à vous défendre.

UNITÉ SGP POLICE continue à prôner au vue de cette catastrophe sanitaire, le maintien des CHSCT, seule instance pouvant s'intéresser techniquement aux conditions de travail des collègues.

Et au-delà de cette crise sanitaire, UNITÉ SGP POLICE rappelle son rejet des réformes consistant à obérer le dialogue social en réduisant les instances de concertation.

Les CHSCT doivent subsister !



Suspension des délais de recours contentieux durant l'état d'urgence sanitaire

Face à l'épidémie du Covid 19, le gouvernement a souhaité suspendre certaines dispositions en matière de droit administratif.

Ainsi, les délais de recours contentieux administratifs ont été suspendus depuis le 12 mars 2020, et ce pendant la durée de l'urgence sanitaire.

Pour autant et contrairement aux idées véhiculées, ce processus n'a pas pris fin le 11 mai 2020, à l'issue de la période de confinement, mais est toujours en vigueur au jour où nous rédigeons cet article.

Il s'agit de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Mais revenons tout d'abord sur les règles et délais de recours en matière de droit administratif.

Comme vous le savez, **chacun d'entre nous a le droit de contester une décision administrative dont le recours doit être formé dans les 2 mois qui suivent la décision de l'administration.**

- ➡ Soit vous contestez directement auprès du tribunal administratif (une notification de sanction par exemple).
- ➡ Soit vous contestez à l'issue d'un rapport adressé à l'administration et si dans les 2 mois qui suivent la transmission de votre rapport, l'administration n'a pas répondu, cela vaut décision de rejet. On parle ici de rejet implicite.

Dans ce cas, vous disposez d'un second délai de 2 mois pour saisir le juge administratif, par l'intermédiaire d'une requête introductive d'instance auprès du Tribunal Administratif.

Le texte publié récemment a modifié provisoirement ce dispositif en matière de délai, notamment l'article 7 de l'ordonnance, qui stipule que **les délais** à l'issue desquels une décision peut ou doit intervenir ou est acquis implicitement et **qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020 sont, à cette date, suspendus jusqu'à la fin de la période de l'urgence sanitaire.**

Concrètement la suspension des délais de recours induit les cas suivants, à savoir :

- ➡ Le délai de recours ne court pas, il est gelé aussi longtemps que l'urgence sanitaire est décrétée.
- ➡ Le délai de recours commencera à courir à nouveau, s'il avait été déclenché avant le début de l'urgence sanitaire, et ce 1 mois après la fin de cette dernière.
- ➡ Le délai de recours sera déclenché, si le fait générateur est survenu pendant l'urgence sanitaire, également 1 mois après la fin de cette dernière.

À titre d'exemple, un agent sanctionné d'un blâme, a exercé un recours dont le délai de recours contentieux a expiré le 05 Mai 2020, la période de suspension proroge le délai 1 mois après la fin de l'état d'urgence. L'agent n'est donc pas tardif pour saisir le Tribunal administratif compétent.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'urgence sanitaire est décrétée jusqu'au 10 juillet 2020.

Toutefois et de manière générale, il est conseillé d'exercer **dès maintenant** tout recours administratif ou contentieux, indépendamment de la période d'urgence sanitaire.

VOS DROITS

LA RESPONSABILITE CIVILE DES PARENTS DU FAIT DE LEURS ENFANTS MINEURS

Bonjour à tous.

Il semble évident que les parents soient responsables des actes de nature à causer un préjudice à autrui, commis par leurs enfants mineurs et qu'ils aient l'obligation d'indemniser la victime. Cependant, avant un arrêt de 1997, les parents pouvaient s'exonérer en invoquant leur absence de faute d'éducation et de surveillance. Aujourd'hui il s'agit d'une responsabilité de plein droit et la victime n'a pas à prouver la faute des parents, ni même de l'enfant, d'ailleurs. Mais, il y a des conditions, pour engager la responsabilité parentale.

L'article 1242-4 du code civil dispose que « Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux. »

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit fautif, il suffit qu'il ait commis un acte qui soit la cause directe du dommage invoqué par la victime.

Le père ou la mère qui ne dispose pas de l'autorité parentale n'est pas légalement responsable. En outre, seul le parent au domicile duquel est fixée la résidence de l'enfant est en charge de cette responsabilité civile. Mais en cas de garde alternée, cette charge peut être

solidaire ou attribuée au parent qui disposait de la période d'hébergement au cours de laquelle le fait de l'enfant s'est produit. Les deux parents en sont dispensés si l'enfant est placé en foyer ou famille d'accueil par décision de justice.

Article L121-2 du code des assurances précise que :

« L'assureur est garant des pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable en vertu de l'article 1242 du code civil, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes. » Et la plupart des contrats d'assurance habitation comprennent cette garantie qui doit fonctionner même en cas de faute intentionnelle.

En conséquence, lorsqu'une juridiction vous accorde des dommages et intérêts, pour des faits commis par un mineur, l'assureur devra payer, à la suite de la déclaration des parents responsables. Ce qui est appréciable, surtout si les parents en question sont insolvable.

En attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



Privilèges

UNITÉ SGP POLICE - FSMI FO

UN COUP DE POUCE À TON POUVOIR D'ACHAT

Le 1^{er} mai dernier, UNITÉ SGP POLICE inaugurait une **plateforme inédite** pour un syndicat de police.

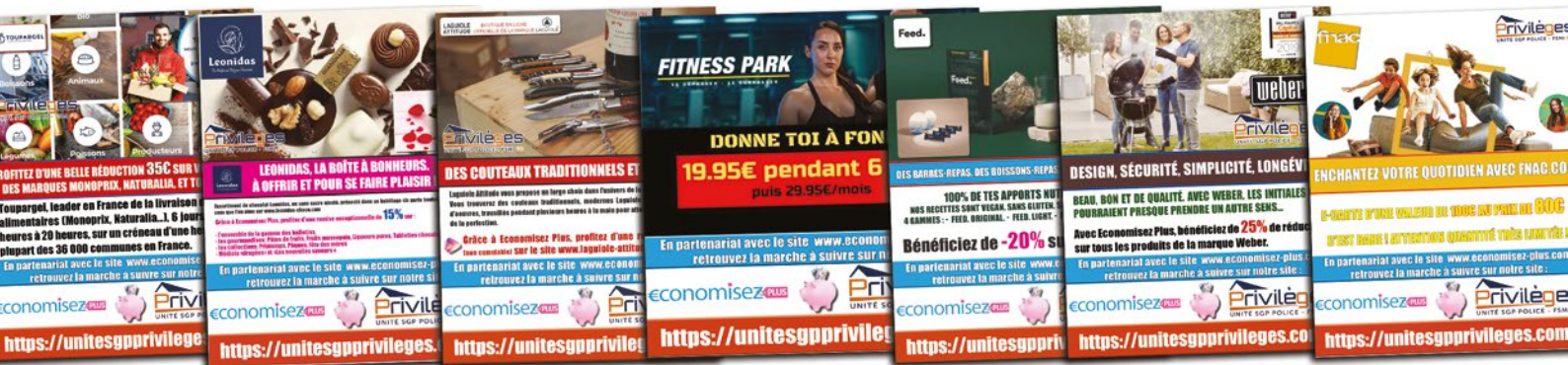
Redonner du pouvoir d'achat à nos collègues est l'une de nos préoccupations majeures, nous nous devons de réfléchir à la mise en place d'un moyen vous permettant de faire des économies lors de vos dépenses quotidiennes ou ponctuelles.

Nous avons décidé d'établir des partenariats avec de nombreux acteurs du secteur de la consommation afin de proposer à nos adhérents, **des remises sur de nombreuses marques et beaucoup de services.**

Nos délégués se sont démenés pour obtenir les meilleurs tarifs auprès des différents prestataires.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous proposer un site internet riche en privilèges qui ne vont cesser de croître...

Que ce soit dans le domaine des Banques, Assurances, Consommation, Logement, Loisir et Culture, Vacances, nous ne cesserons de négocier des accords avec de prestigieux partenaires comme la Fnac, Sennheiser, Leonidas, Lavinia, Mille Produits, Feed, Toupargel, Chronodrive, la Fourche, Seazon, Weber, Plancha Tonio, Maroc Argan, le SRIAS, Laguiole, HP, les transports Tannous, Nature et Découverte, Ricard, The House Of Eyewear, Fitness Boutique, Fitness Park, Skilleos, l'ANAS, Hotelpia et bien d'autres à venir...



Alors comment profiter de tous ces avantages ?

Rendez-vous sur **<https://unitesgpprivileges.com>**

Remplis le formulaire d'inscription.

Et commence à bénéficier de tous ces PRIVILÈGES !

Chaque fois qu'une nouvelle offre sera mise en ligne, tu recevras une notification.

Tu es adhérent UNITÉ SGP POLICE ? Il n'y a pas à hésiter, PRIVILÈGES est une **plateforme gratuite** qui te permettra de faire des économies. **Inscris-toi vite !**

Si tu n'es pas encore adhérent au Syndicat Majoritaire représentant exclusivement le CEA, les ADS/Cadets et les PATS, **rejoins-nous** en adhérant en ligne sur **https://adhesion.unitesgppolice.com/ADHESION_ENLIGNE** ou en contactant ton délégué UNITÉ SGP POLICE.

ACTION SOCIALE



JE M'INSCRIS

FITNESS BOUTIQUE

Fitness Boutique
10% de remise

THE HOUSE OF EYEWEAR
PARIS

The House Of Eyewear
20% sur toutes les lunettes de créateur

Laguiole

Laguiole
15% de réduction

Mille produits

Mille produits
-5% sur les prix grossiste !

LOGEMENT

J'EN PROFITE !

**BANQUE - ASSURANCE
MUTUELLE**

J'EN PROFITE !

SERVICES - CONSOMMATION

J'EN PROFITE !

LOISIR - CULTURE

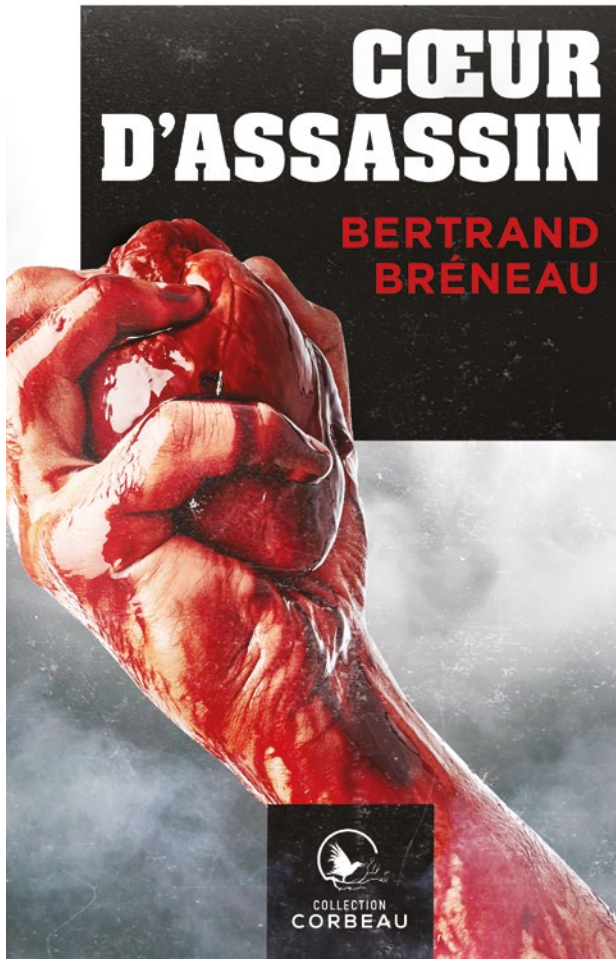
J'EN PROFITE !

VACANCES

J'EN PROFITE !

CŒUR D'ASSASSIN

Bertrand BRÉNEAU



Bertrand Bréneau, né le 19 août 1978 à Saint-Nazaire (Loire Atlantique), marié et père de trois enfants.

Filière littéraire, il écrit ses premières histoires largement inspirées des romans de Ian Fleming dès le collège.

La maison d'édition ADA est une maison Québécoise, la collection corbeau rassemble les romans d'horreur, de thriller, ou d'épouvante.

«L'édition de ce livre est un aboutissement pour moi, en espérant que cela continue, j'y travaille dans tous les cas.

- École de police nationale en 1998 à Périgueux.
- Affecté à la préfecture de police de Paris de janvier 1999 à sept 2004 (Cie d'intervention et COTEP)
- Sept 2004 – sept 2010 CRS 28 de Montauban (82) où je passe mes diplômes de nageur-sauveteur
- Sept 2010 – à aujourd'hui CRS 42 Saint-Herblain (44)

J'ai effectué 11 saisons de NS sur les plages de La Baule et de Saint Jean de Monts, et je suis formateur de secourisme depuis 2012, désormais affecté au service secrétariat de l'unité.»

Résumé :

Une transplantation de cœur devient urgente pour Stéphane Borgo, mais une fois l'opération réalisée, d'étranges visions le terrifient chaque nuit.

Pourquoi ? D'où vient l'organe qui palpite dans sa poitrine ?

L'enquête sur l'identité de son donneur mènera Stéphane Borgo du cimetière de La Cernes à la forêt de Fontainebleau, de l'anonymat à la une des chaînes d'info.

Le cadavre de ses visions exhumé, un engrenage meurtrier se déclenche.

Aidé par la ravissante médium Claire Martin, Stéphane Borgo réussira-t-il à survivre et à sauver les êtres qui lui sont chers ?

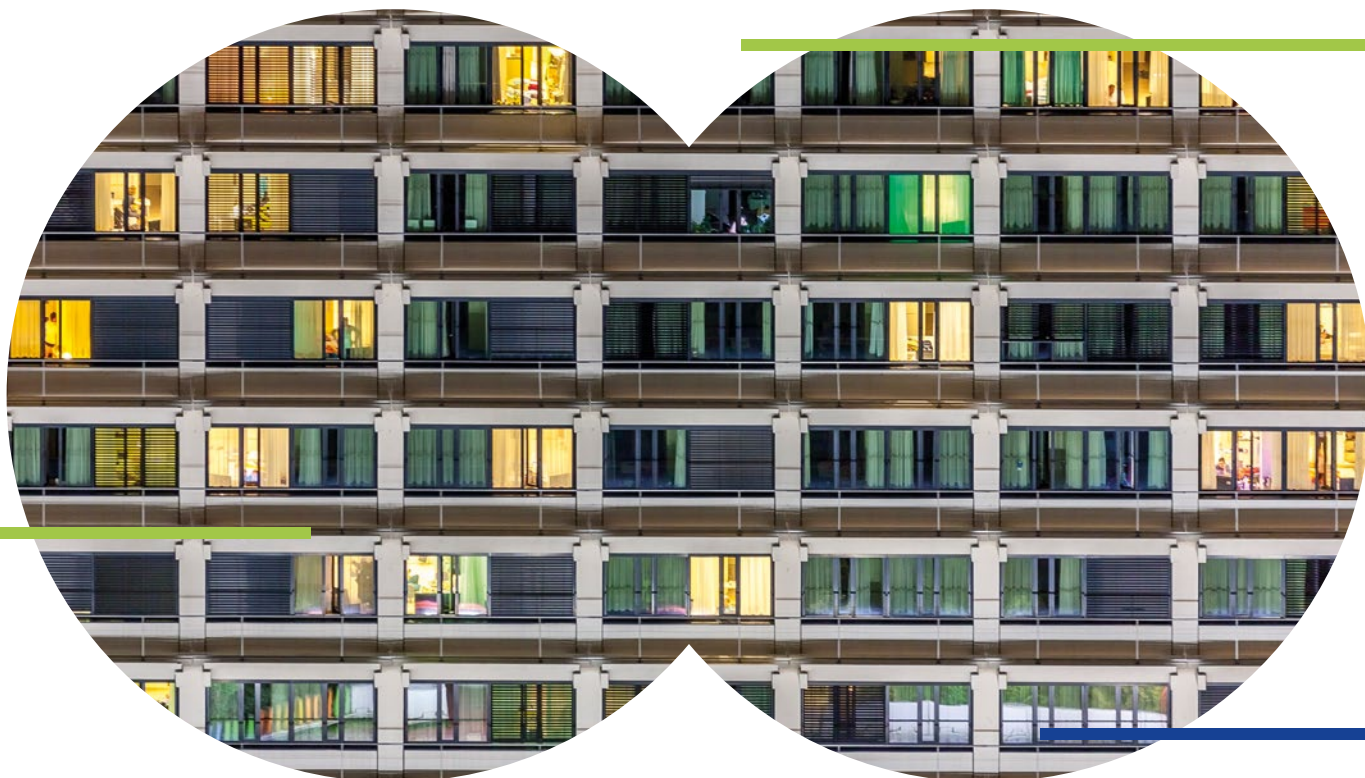


Info sur www.ada-inc.com ou par mail à info@ada-inc.com

DISPONIBLE CHEZ :

FNAC, AMAZON, DECITRE, BOOKEEN STORE ET TOUS LES AUTRES SITES EN SUPPORT PAPIER ET NUMÉRIQUE
ADA ÉDITIONS

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

ET SI VOUS NOUS FAISIEZ CONFIANCE COMME NOS 3,2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/police

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, valable jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. **Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGPe GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense